

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

---

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
TABLEAU DES EMPLOIS  
Mise à jour bisannuelle**

**N° 2022-67**

---

Date de transmission en Préfecture : **1 6 DEC. 2022**

Date de mise en ligne : **1 9 DEC. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **9 décembre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **16**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

**Membres présents à la séance** : Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER

**Membres ayant donné pouvoir** : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Jessica DIONISIO (à Michèle EYMARD) – Béatrice VERDIER (à Christelle RIVAT)

**Membres excusés** : Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Nathalie BERTOCCHI

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

---

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

La création d'un emploi résulte de deux opérations liées à sa double nature : emploi budgétaire et poste de travail.

L'organe délibérant :

- vote un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi (personnel permanent ou non permanent),
- inscrit le nouvel emploi au tableau des emplois annexés au budget. Sur ce tableau, figurent l'ensemble des emplois de la collectivité ou de l'établissement.

Une mise à jour du tableau des emplois du centre communal d'action sociale de Brignais est réalisée bisannuellement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tableau des emplois présente **24 postes budgétés** et **18 postes pourvus** répartis comme suit :

- **14 emplois permanents budgétés** et **11 pourvus**,
- **10 emplois non permanents budgétés** et **7 pourvus**.

Le Comité technique a vu le dossier le 12 décembre 2022, en séance extraordinaire.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – comptes 64111 et 64131 du budget du centre communal d'action sociale – exercices 2023 et suivants.

Ainsi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser la mise à jour du tableau des emplois présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS  
28 rue Général de Gaulle  
69 530 BRIGNAIS  
Téléphone : 04 78 05 15 11  
Courriel : [contact@mairie-brignais.fr](mailto:contact@mairie-brignais.fr)  
[www.brignais.com](http://www.brignais.com)

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

---

-**AUTORISE** la mise à jour du tableau des emplois présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2023.

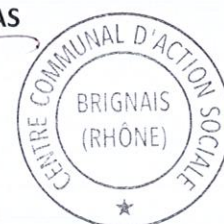
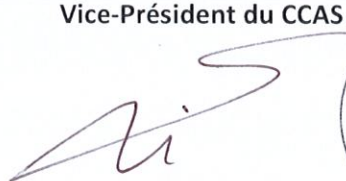
-**DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – comptes 64111 et 64131 du budget du centre communal d'action sociale – exercices 2023 et suivants.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,  
**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,  
**Pour Le Maire**  
Président du CCAS  
Serge BERARD

**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS



**Secrétaire de séance,**  
**Christelle RIVAT**

